

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Droits de navigation 2023 – Loueurs d'embarcations**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 23 novembre 2023**

**L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre à 18h00**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. GROS. LALLEMENT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK.

Absents excusés : MMES MRS. CUCCURU. (Pouvoir D. TAIN). ILBERT (Pouvoir E. RUBIER). MANSOZ. MANTEL (Pouvoir ML. MARCHAIS). ROSSI (Pouvoir C. VEUILLET). TAVEL. (Pouvoir M. WDOWIAK). VOISIN. WROBEL (Pouvoir P. GENTIL). ZUCCHERO.

Le Président

**Rappelle** à l'assemblée que conformément aux dispositions du règlement des usages du lac, les activités de location d'embarcations sont régies par les disposition de l'article 8 / Droits de navigation ;

**Rappelle** la délibération n°2015\_17\_12\_3 fixant les tarifs des droits de navigation et notamment ceux à destination des loueurs d'embarcations à savoir :

Droits de navigation	Professionnels
	Année
Embarcation motorisée	60€
Embarcation non motorisée	30€
Canoës, paddles, autres	20€

**Explique** que le nombre et le type d'embarcations soumis à redevance ont été arrêtés avec chacun des établissements concernés ;

**Présente** les redevances dues par chacun d'eux :

Opérateurs touristiques	Pédalo	Canoë/kayak/ paddle	Embarcations motorisées	Nombre total d'embarcations	Total Droit navigation ( € )
Vertes Sensations / Nances	6	150	0	156	4180
Plage de Lépin (Vertes sensations)	0	50	0	50	
Plage La Crique (SP FUSION)	9	36	0	45	990
Le Farou (Frédéric DERBEY)	27	2	5	34	1150
Les Sirènes (Serge LOZANO)	7	3	0	10	270
Plage Bonvent/Kahotep (E.GONDRAS)	7	9	0	16	390
Camping Les Peupliers Onlycamp	2	3	0	5	120
Caming Le Curtelet Onlycamp	0	4	0	4	80
Le Hameau des pêcheurs (S.LOMBARD + E.GONDRAS)	10	24	5	39	1 080 €
<b>TOTAL</b>				<b>359</b>	<b>8 260 €</b>

**Invite** le conseil communautaire à délibérer pour approuver le montant des redevances dues pour l'année 2023 par chaque opérateur concerné.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

**APPROUVE** le montant des redevances dues au titre du droit de navigation 2023 par les loueurs d'embarcation ;

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire,

**CHARGE** le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

